

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23

Votants: 23

Présents : 18

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT-TROIS JUIN

Le Conseil Municipal de la commune de BESSINES S/GARTEMPE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bessines-sur-Gartempe, sous la présidence de Madame BROUILLE Andréa, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 juin 2023

**PRESENTS :** Mmes BROUILLE Andréa, BESSINETON Céline, BONNET-BALLOUFAUD Fabienne, BRISSIAUD Isabelle, DESMAISONS Viviane, FRENAY Hélène, MARGOT-PRUDENT Sandrine, PETIT Elisabeth, PINGAUD Isabelle et VENNAT Catherine  
M AUZEMERY Alain, BEYRAND Mickaël, LEZEAUD Roland, PARIS Bertrand, PREVOST Yvon, RIGAUD Jean, ROUILLET Jean-Marie et SZYMURSKI Michael.

**POUVOIRS :** Mme THIOLIERE Marie-Laure donne procuration à Madame PETIT Elisabeth,  
Mme FAURIE LEJEUNE Andréa donne procuration à Madame BROUILLE Andréa,  
Mme THELLY Nadia donne procuration à M PREVOST Yvon.  
Monsieur LEBRUN Thierry donne procuration à Monsieur Jean-Marie ROUILLET  
Monsieur PEYRAZEIX Mathieu donne procuration à Monsieur AUZEMERY Alain.

Madame BESSINETON Céline a été élu secrétaire de séance.

• **10. Avis ICPE Parc éolien de Saint-Symphorien-Sur-Couze,**

La SAS éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint-Pardoux-Le-Lac, plus précisément sur la commune déléguée de Saint-Symphorien-Sur-Couze.

Une enquête publique a été lancée par la préfecture.

Les communes de Compreignac, Thouron, Le Buis, Razès, Nantiat et Bessines-sur-Gartempe étant concernées par le rayon d'affichage de 6 kms autour du projet, la préfecture demande au conseil municipal de Bessines de délibérer sur ce dossier de projet de parc éolien. Le dossier est consultable à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix pour, 14 voix contre et 6 abstentions :

- EMET un avis défavorable au projet de parc éolien en cours sur les communes de Saint-Symphorien et Saint-Pardoux-le-Lac
  - o Laisse chaque commune prendre sa décision au titre du principe de la libre administration des collectivités,
  - o Dit que la décision finale tiendra compte des conclusions de l'enquête publique en cours,
  - o Rappelle l'opposition de la commune à l'implantation de projet éolien sur son territoire.



Pour copie conforme  
A BESSINES, le 23 juin 2023  
La Maire,  
Andréa BROUILLE

